



Communication sur le Progrès (CoP) 2018



Le 18 janvier 2019

La lettre du Président

La signature du Pacte Mondial des Nations Unies en 2012 démontre combien OPTILOG s'engage à inscrire les enjeux de développement durable dans sa stratégie et à respecter les dix principes relatifs aux droits de l'Homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption



Nous avons aujourd'hui le plaisir de publier notre Communication sur le Progrès pour exprimer notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies : Droits de l'Homme, Droits du Travail, Protection de l'Environnement et Lutte contre la Corruption. Cet exercice de responsabilité et de transparence rend compte publiquement des différentes démarches conduites par OPTILOG et l'ensemble des filiales du Groupe LOGSYTECH au cours de l'année 2018.

L'adhésion au Global Compact et notre politique RSE constitue pour notre société et notre Groupe un véritable levier de performance et un outil de progrès.

Les membres du Comité de Direction ainsi que tous les collaborateurs y sont d'ailleurs régulièrement sensibilisés. Au quotidien, nous nous attachons à faire progresser tous ces principes dans notre stratégie, nos modes opératoires et nos relations avec nos différentes parties prenantes.

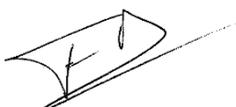
En tant qu'entreprise familiale indépendante, OPTILOG défend une vision patrimoniale de son développement. C'est pourquoi l'entreprise investit durablement dans ses outils de production, tels que des chaînes de préparation de commandes mécanisées ou des meubles gravitaires avec une technologie Pick-to-Light, ou encore l'ouverture d'entrepôts plus modernes mais aussi dans le savoir-faire et les bonnes conditions de travail de ses équipes, en recrutant les meilleurs talents et en assurant le renforcement des compétences par la promotion des effectifs internes.

Notre volonté d'encourager la satisfaction de nos collaborateurs en est le second exemple, nous avons pour objectif d'inscrire nos collaborateurs sur la durée chez OPTILOG et le bien-être au travail devient donc une condition *sin qua non* pour avancer dans cette direction.

Cet engagement nous semble essentiel pour soutenir les objectifs des Nations Unies.

C'est par conséquent avec une immense fierté, qu'à travers cette CoP, je confirme et renouvelle l'engagement de ma société et de l'intégralité du personnel au Pacte Mondial des Nations Unies, et déclarons poursuivre nos actions en faveur du Pacte Mondial et à en faire la promotion dans notre sphère d'influence.

Patrick FOILLARD
Président





Le pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en juillet 2000 par Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, le Global Compact des Nations Unies (Pacte Mondial) est destiné à rassembler les entreprises, les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels regroupés en quatre grands domaines :

- ★ **Droits de l'Homme**
- ★ **Normes internationales du travail**
- ★ **Environnement**
- ★ **Lutte contre la corruption**

Le Global Compact est la plus large initiative mondiale en matière de développement durable, rassemblant plus de **13.000** adhérents engagés dans **170** pays.



Network France



OPTILOG fait partie de LOGSYTECH Group



Création en **2001**

- **20 Millions d'euros** de CA consolidé en 2018
- **180** collaborateurs
- **Actionnariat** : Famille Foillard/ Directeurs Associés /BPI
- **3 Millions** de commandes par an
- **50% B2C – 50% B2B**

Nos valeurs fondamentales

- ***S'engager***
- ***Respecter***
- ***Exceller***
- ***Réussir***
- ***Partager***
- ***Agir***
- ***Entreprendre***

Dialogue avec nos parties prenantes

- **PROMOUVOIR AUPRES DE SES PROPRES PARTENAIRES, SOUS-TRAITANTS ET PARTIES PRENANTES LES PRINCIPES DE NOTRE CHARTE D'ETHIQUE.**

OPTILOG s'engage à promouvoir auprès de ses propres fournisseurs, prestataires, et/ou sous-traitants, les principes ci-dessus évoqués. OPTILOG s'engage également à s'assurer que ses fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants respectent l'ensemble des principes défendus par la présente Charte.

	Parties prenantes	Attente des parties prenantes	Outils de dialogue	Information	Consultation	Collaboration
Parties prenantes internes	Salariés permanents	Bonnes conditions de travail Besoins de sens Implication	Communication interne Entretiens individuels d'évaluation	X	X	X
	Salariés externes Intérimaires	Santé et sécurité Accueil Evolution interne	Plan de prévention pénibilité Bilans de fin de mission Plan de carrière OPTILOG	X		X
Parties prenantes externes	Clients	Satisfaction du service Coût Prestation de qualité Bonne relation Respect de l'environnement Ethique Force de proposition	Newsletters externes Questionnaires de satisfaction Charte éthique Audits QRSE			X
	Fournisseurs Sous-traitants	Rentabilité Gestion et anticipation Bonne relation Achats responsables	Cahier des charges Questionnaires Charte fournisseurs Charte éthique		X	X
	Associations ONG Pacte Mondial	Transparence Respect de l'environnement Responsabilité Sociétale Bonnes pratiques	Communication sur le progrès Rapports RSE Bilans Diversité Groupes de travail		X	
	Communautés locales Grand Public	Taxe d'apprentissage Offres d'emplois	Forums d'écoles Réseaux sociaux : Viadeo, LinkedIn Site internet		X	
	Actionnaires Investisseurs	Rentabilité Gestion et anticipation	Charte éthique Communication externe	X	X	X
	Conseil en recrutement Agences d'intérim Conseil en évolution professionnelle	Respect des codes déontologiques Respect des chartes (diversité)	Charte éthique Communication externe	X	X	X
	Etat, collectivités locales	Conformité réglementaire Création d'emploi	Charte éthique Communication externe Questionnaires	X	X	X
Définition partie prenante : acteurs individuels ou collectifs, directement ou indirectement concernés par OPTILOG (dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement)						

Section 1



Principes relatifs aux droits de l'Homme



Network France



Nos obligations

Parce que nos clients et partenaires attendent que nos actions et nos services soient aussi porteurs de valeur, nous nous sommes engagés depuis bientôt 7 ans dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

OPTILOG qui a adhéré au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations-Unies, a formalisé depuis 2012 ses valeurs dans sa charte éthique applicables à l'ensemble de ses employés, affirmant ainsi sa résolution à concourir à un développement économique responsable.

Ainsi les exigences économiques, environnementales et sociales du développement durable sont les composantes fondamentales de la stratégie d'OPTILOG et du Groupe LOGSYTECH. Nous nous engageons, pour la septième année consécutive, à promouvoir et soutenir les 10 principes du PACTE MONDIAL et à mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Durant l'année 2018, nous nous sommes attachés à mener des actions en faveur de la promotion des Droits de l'Homme. OPTILOG s'est appuyé sur les principes du Pacte Mondial comme ligne de progression dans son développement.

C'est grâce à cette démarche qu'OPTILOG peut faire part de son évolution concernant les principes suivants :

I. **Droits de l'Homme**

- **Principe 1** : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du Droit International relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- **Principe 2** : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

OPTILOG s'engage naturellement à respecter le droit français. Société de prestations de services logistiques aux entreprises, nous faisons appel à des fournisseurs liés au domaine du transport, de la fourniture de consommables (cartons, palettes,...) ainsi qu'aux fournisseurs de gestion courante qui, pour certains, ont su nous prouver leur implication en matière de Droits de l'Homme. En parallèle, OPTILOG développe de plus en plus les clauses relatives aux Droits de l'Homme en partenariat avec les Clients.

Ainsi, nous avons rédigé une charte éthique en 2012 où nous nous engageons à respecter certaines lois et principes éthiques concernant :

- **Le travail des enfants**
- **Le travail obligatoire**
- **La rémunération et les horaires**

Nous nous engageons, par ailleurs, dans cette clause à donner au client, le droit de vérifier le respect du code de conduite et à encourager nos propres fournisseurs à respecter ces mêmes normes éthiques.

Mesure des résultats : Sur la période de ce rapport nous indiquons qu'aucun jugement de violation des droits de l'Homme au sein de notre entreprise n'a été signalé.



Section 2

Principes relatifs aux droits du travail

Evaluation, politique et objectifs :

OPTILOG s'engage à respecter les conditions et législations en matière du droit du travail sur son territoire principal à savoir la France.

- **Ressources humaines**
- **Effectifs globaux et leur répartition**
- **Mesure des résultats**

Au-delà du strict respect des textes réglementaires français et de notre convention qui garantissent le respect des droits de l'homme et l'application des droits du travail, nous poursuivons nos actions pour :

- **Développer les compétences** de nos collaborateurs
- **Augmenter notre attractivité** à l'embauche
- **Mieux intégrer les nouveaux embauchés**
- **Lutter contre toute forme de discrimination** à l'embauche
- **Sensibiliser et former aux enjeux du Développement Durable et de la RSE**

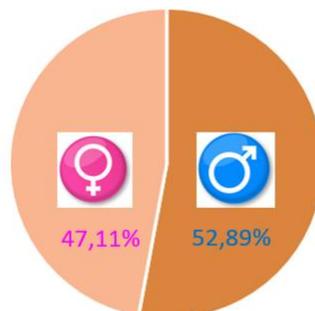
De façon à objectiver toute embauche, les entretiens de recrutement sont menés par au moins 2 voire 3 personnes différentes. Une grille de critères les guide dans leur évaluation et une synthèse est faite en commun. Toute embauche est validée uniquement si la totalité des avis est favorable à celle-ci.

Chaque collaborateur se voit proposer en début d'année une feuille de route personnalisée lors des entretiens d'évaluation qui précise ses objectifs en fonction de l'évolution qu'il souhaite donner à sa carrière.

Les rendez-vous avec le management, la direction et/ou le service RH permettent de faire le point régulièrement sur le respect de ses objectifs ou les difficultés rencontrées et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour favoriser l'épanouissement du collaborateur dans son métier.

Le groupe LOGSYTECH dont fait partie OPTILOG emploie **180 personnes**

Depuis longtemps la diversité est appliquée « naturellement » au sein d'OPTILOG et du groupe LOGSYTECH avec une représentation équilibrée hommes/femmes qui en témoigne.





Network France



L'entreprise a voulu formaliser cette démarche mais aussi s'engager à faire plus et à le faire savoir, pour promouvoir les bénéfices de la diversité.

Politique de la diversité : parité hommes/femmes sur tous les niveaux de qualification (cadres compris)

Politique d'embauche et salariale : à poste équivalent, salaire équivalent homme/femme, recrutement sans discrimination

La diversité est favorisée : réécriture des fiches de postes

Actions menées pour encourager la diversité dans l'entreprise

Nous sommes convaincus que favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières est un facteur de progrès pour l'entreprise.

Depuis sa création en 2001, OPTILOG s'engage à promouvoir la diversité, l'égalité des chances, les droits fondamentaux et les droits du travail pour tous les salariés en ne faisant aucune discrimination dans l'accès à l'emploi. Nos critères de sélection reposent uniquement sur les compétences professionnelles.

Nous nous sommes engagés à respecter les cinq principes suivant :

1. **Sensibiliser et former** nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. **Respecter et promouvoir** l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines notamment lors de l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.
3. **Chercher à refléter la diversité** de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans nos effectifs, aux différents niveaux de qualification.
4. **Communiquer** auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la **politique de diversité** un objet de dialogue avec les représentants des personnels.

COLLABORATION AVEC DES ESAT

Optiaustral emploie un travailleur handicapé détaché de l'ESAT des Tidalons à la Réunion sur des opérations de reconditionnement de box ADSL.

Optilog travaille avec l'ESAT Elisa Sénart pour des opérations d'étiquetages et de nettoyage de tenues, conditionnement à façon, nettoyage de matériels.

MPS by Logsytech sous-traite des opérations de conditionnement à l'atelier GEPSA de Châteaudun, un des principaux partenaires de l'Administration Pénitentiaire pour l'organisation du travail en détention et des opérations de conditionnement de sachets de sucre à l'ESAT de Courtabœuf atelier Mosaique.

REPRISE DE PERSONNEL

En 2009, nous avons emporté le marché de la logistique des radios Fun Radio et RTL2. A cette occasion, nous avons repris la salariée qui s'en occupait chez notre concurrent.

En 2010, nous avons emporté le marché de l'externalisation logistique de SFR Réunion qui avait décidé de fermer son entrepôt logistique interne. A cette occasion nous avons repris 5 salariés de SFR, avec leur accord, et avec le bénéfice des dispositions de l'article L122.12 en vigueur à l'époque.

En 2011, nous avons emporté le marché de l'externalisation logistique de la boutique en ligne d'Air France. A cette occasion, nous avons repris une salariée de l'ancienne équipe, les deux autres étant conservés en interne.

En 2013, nous avons racheté les sociétés MPS et ARC respectivement en redressement judiciaire et en situation très difficile. A cette occasion nous avons conservé la totalité des emplois des deux structures, dirigeants compris.

En 2017, le groupe fait l'acquisition de la société LOG13 spécialisée en logistique animations qui intègre notre filiale ARC avec la majorité de son effectif.

Mesures prises pour améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs

Nous avons mis en place un plan de formation personnalisé, chaque salarié a été rencontré pour évaluer ses besoins et identifier les formations qui pouvaient être suivies.

Suite à cette 1ère étape, nous avons mis en place des formations en langues, bureautique, management et management avancé. Nous avons opté pour un versement volontaire auprès de l'OPCA transport. Nous travaillons actuellement avec la chambre de commerce pour la réalisation d'un audit RH complet comprenant un volet formation. **A ce jour le turn over est négligeable et 42% des salariés ont connu au moins une promotion hiérarchique et salariale depuis leur entrée dans la société.**

Politique Santé-Sécurité au Travail

La politique de l'entreprise est l'élément fondateur du système de management. Elle définit les orientations en matière de maîtrise des risques Santé et Sécurité au Travail (SST). La Direction d'OPTILOG s'implique dans son élaboration, sa diffusion, sa promotion et sa mise en œuvre. Cette politique est en cohérence avec les préoccupations réelles de l'entreprise.

Elle comporte des engagements de principe notamment de :

- **prévention des dommages aux personnes, qu'ils soient accidentels ou chroniques,**
- **conformité à la réglementation,**
- **amélioration continue.**



Network France



Respect des principes

Afin de prévenir et/ou éliminer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, OPTILOG formalise des procédures nécessaires pour maîtriser les risques les plus importants de l'entreprise. Cette maîtrise opérationnelle doit inclure la gestion des modifications c'est-à-dire les travaux neufs, les nouveaux projets, les nouvelles activités, les achats de biens ou d'équipements ainsi que les interventions de sous-traitants ou de visiteurs sur le lieu de travail.

1. Identifier les activités, tâches, opérations à l'origine des principaux risques au sein de l'entreprise (évaluation des risques professionnels).

Pour chaque opération identifiée, il est important de faire un état des éléments existants: définition des personnes responsables et des compétences requises pour assurer la tâche, procédures ou consignes existantes, moyens organisationnels mis en œuvre, dispositions matérielles (protection collective et/ou individuelle)...

2. Si nécessaire, **compléter les éléments** existants par la rédaction de procédures opérationnelles telles que le **livret d'accueil et de sécurité**.

La formalisation de documents opérationnels tient compte de la complexité de l'activité, du niveau de compétence requis, du statut du personnel occupant le poste (CDD, intérimaire, sous-traitants...), etc.

Les documents sont des descriptifs d'opérations facilement compréhensibles pour les salariés : critères opératoires précis éventuellement complétés par des photos ou schémas pour illustrer la conduite à tenir.

3. Communiquer ces procédures aux personnes concernées accompagnées éventuellement d'une sensibilisation et/ou d'une formation.

Axe Social Solidarité

Nous privilégions les entreprises locales chaque fois que cela est possible.

L'ESAT Elisa Sénart avec lequel nous travaillons se situe à 1 km du siège. Nos agences d'intérim et nos coursiers sont des entreprises de notre zone. Notre activité est nationale par définition et se prête donc peu à un ancrage local plus important. Cependant, nous sommes sensibles à notre responsabilité sociétale locale. Nous sponsorisons le club de karaté de Fontainebleau par des cadeaux aux enfants du club chaque année.

Nous distribuons les produits alimentaires de nos stocks approchant des dates DLUO aux Restaurants du Cœur de notre zone.

Nous nous intéressons également à d'autres actions puisque nous transportons gratuitement des fournitures scolaires au Burkina Faso en partenariat avec l'association Burkinasara.

OPTILOG et MPS by Logsytech se sont engagés pour soutenir le défi de 2 jeunes étudiants participant au rallye Raid 4L Trophy 2017. Le parcours traverse la France, l'Espagne et le Maroc, et contient certaines étapes autour des dunes de Merzouga et dans l'Atlas. Au cours de ce voyage, les étudiants transportent des fournitures scolaires et sportives qui sont redistribuées aux enfants du sud marocain à l'arrivée.



Section 3

Principes relatifs à l'environnement

Politique de réduction des impacts environnementaux

Les produits que nous manipulons sont la propriété de nos clients qui nous en confient le stockage et nous demandent de les expédier à leurs propres clients. Nous n'avons donc aucune action sur les impacts du cycle des produits de nos clients hormis l'emballage dans lequel nous les insérons. Nous n'avons pas de démarche éco-socio-conception en tant que telle, mais tous les processus opérationnels sont analysés sur des bases ergonomiques et productives dont les conséquences environnementales sont positives.

Exemple 1: Nous utilisons les services d'un prestataire de stockage externe pour déporter les stocks excédentaires de nos clients. Mais nous prenons soin d'analyser les rotations pour ne déporter que les stocks morts, minimiser les navettes transports entre nos entrepôts et réduire ainsi les émissions de CO².

Exemple 2: De même, à l'intérieur des entrepôts et afin de minimiser les déplacements de chariots élévateurs, nous stockons au sol et près des zones de chargement les produits à forte rotation et inversement les produits à faible rotation sont stockés en hauteur.

Politique de gestion des déchets – Mise en œuvre

Les seuls rejets générés par notre activité de stockage et de conditionnement, concernent les déchets d'emballage et de palettisation. Un **tri sélectif des déchets** est réalisé sur le site et ces derniers sont pris en charge après compactage par un prestataire de recyclage et revalorisation, lui-même certifié ISO 14001 et OHSAS 18001.

En 2018, OPTILOG a cumulé plus de 296 tonnes de déchets principalement du carton/papier pour un taux de recyclage de 84% soit 249 tonnes recyclées et un taux de valorisation de 93% soit 275 tonnes valorisées.



Service de l'entreprise d'un client

RECAPITULATIF MENSUEL DE LA PRODUCTION DE DECHETS OPTILOG ANNEE 2018

Production mensuelle de Déchets

	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	dec-18	Total	Type de traitement final	Taux de Recyclage (%)	Taux de valorisation (%)	Tonnage Recyclé	Tonnage valorisé
Bois Classe A (T)	1,300	0,400	1,360	0,300	1,490		1,697		1,540	0,875	1,480	2,180	12,622	Recyclage	100	100	12,62	12,62
Bois Classe B (T)	0,330									0,200			0,530	Recyclage	80	80	0,42	0,42
Carton palette (T)	7,030	3,400	7,780	13,220	12,683	5,200	8,360	7,800	4,560	7,573	7,700	8,060	93,366	Recyclage	100	100	93,37	93,37
Carton vrac (T)					4,340								4,340	Recyclage	100	100	4,34	4,34
DEEE (T)	0,410						0,190						0,600	Recyclage	85	95	0,51	0,57
DIB (T)	9,300	7,740	3,240	11,900	3,700	5,300	15,510	3,736	2,120	4,558	5,943	5,460	78,507	Tri et regroupement puis la part recyclable est dirigée vers des entreprises de recyclage et la part ultime vers de la valorisation énergétique.	40	73	31,40	57,31
Ferrailles (T)		0,050											0,050	Recyclage	100	100	0,05	0,05
Gros de magasin (T)	0,770	8,550	4,980	9,250	2,630	0,560	20,423	3,564	3,900	28,113	10,902	12,860	106,502	Recyclage	100	100	106,50	106,50
Toner d'impression (T)													0,000	Recyclage ou broyage et valorisation	85	95	0,00	0,00
Total (T)	19,140	20,140	17,360	34,670	24,843	11,060	46,190	15,100	12,120	41,319	26,025	28,560	296,612	TOTAL	84%	93%	249,211	275,184
Ecran TRC (U)																		

Le tri des déchets et le recyclage sont des priorités pour OPTILOG, le programme d'OPTILOG comprend l'installation dans ses entrepôts de **bacs de tri des déchets** (cartons, papier, film plastique, feuilard, bois,...).

Tous les sites administratifs sont dotés de collecte sélective des déchets : cartouches d'encre, papier,...

OPTILOG, en partenariat avec LA POSTE et son service RECY'GO, a mis en place une **collecte et un recyclage des papiers de bureau**. Cette solution complète de recyclage des papiers

bureautiques va de la fourniture des Ecobelles® (contenants individuels pour le tri des papiers de chacun) à la valorisation des papiers auprès d'un papetier recycleur – en passant par une étape de tri réalisée par la filiale de LA POSTE, Nouvelle Attitude.

L'impact environnemental est mesuré par le certificat de recyclage de RECY'GO pour la récupération du papier des bureaux administratifs et par BIG BENNES concernant le traitement et tri des déchets de l'exploitation.

OPTILOG a mis à disposition de RECY'GO – La Poste en 2017 près de 1037 kg de papiers de bureau, soit une économie de 311,1 kg de CO2.



Eau

Notre activité ne nécessite aucune consommation d'eau. L'utilisation de l'eau est donc limitée à la consommation humaine et au nettoyage des locaux.

Énergie

Les seuls achats nécessités par notre activité d'entreposage et de conditionnement sont les transports et les emballages.

Dans ces deux catégories, nous avons sélectionné des prestataires tous certifiés ISO 14001 ou ayant mis en place une démarche environnementale structurée (Chronopost, Geodis, Colissimo, Raja, Smurfit Kappa, Ondulys etc...).

Notre consommation d'énergie se limite donc à l'éclairage et au chauffage au gaz des locaux occupés par le personnel.

PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

- **ADHERER AUX PRINCIPES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**
OPTILOG déclare adhérer et respecter les principes fondamentaux de protection de l'environnement par la mise en place d'une politique environnementale visant à se rapprocher des meilleures pratiques de sa profession



Network France



- **RESPECTER LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE EN VIGUEUR**
OPTILOG s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation locale, nationale et internationale en vigueur, comme les principes généraux de protection de l'environnement
- **S'ENGAGER A MAITRISER LES IMPACTS DE SON ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT ET S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE.**
OPTILOG s'engage à maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement par la mise en place de processus d'identification des conséquences de son activité sur l'environnement. OPTILOG s'engage à mettre en place un processus d'amélioration continue de gestion et de maîtrise des impacts environnementaux de son activité.

Dans le cadre de nos engagements de développement durable, OPTILOG met en œuvre une politique et des procédures environnementales pour la conduite de ses activités. Ces procédures incluent la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la prévention des rejets et pollutions, la surveillance des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et du traitement des eaux.

Le respect des lois, réglementations et normes environnementales, le souci de minimiser l'impact des activités du Groupe LOGSYTECH sur l'environnement, une gestion maîtrisée des déchets et rejets ainsi que la prise en compte des enjeux correspondants dès la conception des projets doivent être pris en compte dans les décisions et les actes de chaque salarié ou affilié.

OPTILOG encourage ses fournisseurs et sous-traitants à gérer les questions environnementales de manière responsable également. Par ailleurs, OPTILOG attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils fassent des efforts de réduction de leur consommation en eau, énergie et ressources naturelles.

- **PROMOUVOIR AUPRES DE SES PROPRES PARTENAIRES ET SOUS-TRAITANTS LES PRINCIPES DE CETTE CHARTE.**

OPTILOG s'engage à promouvoir auprès de ses propres fournisseurs, prestataires, et/ou sous-traitants, les principes ci-dessus évoqués. OPTILOG s'engage également à s'assurer que ses fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants respectent l'ensemble des principes défendus par la présente Charte.

Mise en œuvre :

Plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre sur différents services :

- Système de collecte pour recyclage des cartouches d'encre
- Système de collecte des déchets d'exploitation avec tri sélectif (Big Bennes)
- Système de collecte pour recyclage du papier dans les bureaux administratifs (Recy'Go)
- Changement du parc des imprimantes pour des produits moins énergivores



Network France



- Sélection de nos prestataires de fournitures de bureaux et consommables cartons avec un critère développement durable sur le choix des produits sélectionnés et pouvant être commandés.
- Changement de la flotte automobile avec des véhicules plus propres et plus écologiques.
- Communication en interne sur le co-voiturage
- Mise en place de modèles de télétravail pour réduire les déplacements des collaborateurs et limiter la consommation en carburant.

ECONOMIE D'ENERGIE ET CALL CENTER INTEGRE

OPTILOG dispose de son propre centre d'appels (9 positions) capable de contacter jusqu'à 1800 destinataires par jour pour des prises de rendez-vous ou des finalisations de livraisons.

Pourquoi le call center ? Statistiquement, 25 % des destinataires particuliers ne sont pas à leur domicile pendant les heures de livraison. Le colis est alors mis en instance au bureau de Poste, en point Relais ou chez le transporteur et un avis de passage est laissé dans la boîte aux lettres. Le problème est qu'environ un tiers des avis de passage ne parvient pas aux destinataires. Le colis n'étant pas réclamé, il revient au bout de 10 jours et doit bien être renvoyé si le destinataire n'a pas annulé sa commande entre temps. Si l'entreprise n'y prend pas garde, elle génère ainsi 10 % de trace carbone pour rien.

OPTILOG réagit de manière proactive grâce à son call center en appelant systématiquement tous les destinataires qui n'ont toujours pas retiré leurs colis au bout de cinq jours d'instance. L'entreprise cliente va générer de la satisfaction client et **économiser 10 % de budget logistique.**

Pour information en 2017, 507 millions de colis ont été transportés en France vers les clients via l'e-commerce, selon la Fédération e-commerce et vente à distance (Fevad), soit plus de 126 millions de colis non distribués au 1er passage.

- **Réduire la consommation électrique**

L'objectif de la Direction d'OPTILOG est d'inciter l'ensemble du personnel à être impliqué pour le respect de l'environnement, en ce sens la coupure de l'éclairage électrique dans les bâtiments ou sites administratifs non occupés est systématiquement réalisée, ainsi que l'extinction des ordinateurs, convecteurs et photocopieurs en fin de journée.

- **Un engagement de chaque jour**

Au quotidien, **chaque collaborateur s'efforce de réduire les consommations d'eau, d'énergie, de papier par des gestes simples** : éteindre la lumière en quittant une pièce, n'imprimer un document que si nécessaire, fermer un robinet en cas de non utilisation. Car ce que nous faisons pour nous, nous le faisons pour vous.

Section 4

Principes relatifs à la loyauté des démarches commerciales

Notre charte d'éthique – Nos valeurs

OPTILOG s'est doté d'une charte d'éthique dont le but est de rappeler les grands principes auxquels notre entreprise est attachée.

OPTILOG affiche des valeurs d'entreprise fortes qui constituent le socle de notre engagement éthique.

Celles-ci sont résumées en 7 points et partagées par chaque collaborateur. La notion de développement durable est au cœur de ces valeurs.

S'engager : participer à une entreprise citoyenne,

Respecter : encourager le respect, l'intégrité et la loyauté,

Exceller : atteindre l'excellence par la qualité de ses services,

Réussir : contribuer à la réussite de ses clients,

Partager : être à l'écoute des autres,

Agir : défendre les principes d'OPTILOG,

Entreprendre : faire preuve d'esprit d'entreprise.

Lutte contre la corruption

Le Pacte Mondial des Nations Unies est une initiative mondiale d'entreprises citoyennes qui rassemble plus de 13 000 signataires dans 170 pays. Il a pour objectif de partager des bonnes pratiques dans le domaine des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Signataire du Pacte, OPTILOG s'engage donc à en respecter les dix principes fondamentaux, parmi lesquels la lutte contre la corruption est essentielle.

Ce programme prévoit la mise en application à travers six règles :

- **une obligation de mise en œuvre**
- **un engagement effectif des managers**
- **des actions de sensibilisation** : des rendez-vous sont mis en place pour évoquer auprès des collaborateurs les risques de la corruption pour l'entreprise
- **un dispositif de formation** : des formations sur la prévention de la corruption sont mises en œuvre
- **des procédures d'audit** : elles sont mises en place pour vérifier de la mise en œuvre du programme auprès des équipes
- **un système d'alerte professionnelle** : ce dispositif fait l'objet d'une large communication auprès des collaborateurs du Groupe.



Network France



Mise en œuvre

OPTILOG déclare interdire l'offre ou le versement de « pot-de-vin » à ses clients ou à des relations de ses clients. OPTILOG déclare également interdire à tout membre de son personnel de solliciter ou d'accepter un pot-de-vin, que ce soit à son profit ou à celui de sa famille, de ses amis, associés ou connaissances.

Dans ses relations avec les administrations, les clients et les fournisseurs : interdiction de toute pratique frauduleuse ou suspecte, ainsi que tout acte pouvant être assimilé à une tentative de corruption, sous quelque forme que ce soit.

Dans ce cadre, 100% des collaborateurs en contact avec nos clients ont été sensibilisés à cette démarche

Nous veillons notamment à conduire une politique d'achat responsable, en faisant appel à plusieurs fournisseurs dans le cadre d'une concurrence saine et loyale.

Mesure des résultats

Aucun incident relatif à des actes de corruption n'a été reporté au sein de l'entreprise cette année.

logsyTECH
group



OPTI·AUSTRAL



Dans un souci de préservation de l'environnement, ce document a été conçu pour une version électronique

